

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES

SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars divisé en 2.306.330
actions d'un nominal de 10 Dinars chacune
Identification fiscale : 010168F A M 000
Registre de commerce : B 128771996 Monastir
Siège social : Avenue Habib Bourguiba
-KSAR HELLAL-

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Vendredi 28 Juin 2019 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe, BP 345, à Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2018.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2018.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
9. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2019.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

La Société Industrielle des Textiles << SITEX >> publie, ci-dessous, les résolutions telles qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Vendredi 28 juin 2019.

	I.1 PREMIERE RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est

	I.2 DEUXIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et de rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaires annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est

	I.3 TROISIEME RESOLUTION	
--	---------------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

Cette résolution est

	I.4 QUATRIEME RESOLUTION	
--	---------------------------------	--

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2018.

Cette résolution est

I.5 CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2018 comme suit :

Déficit de l'exercice 2018	(633 679,329) Dinars
Résultat reporté 2017	(7 735 554,909) Dinars
Résultats reportés à fin 2018	(8 369 234,238) Dinars

Cette résolution est

I.6 SIXIEME RESOLUTION

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de la TSB, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est

	I.7 SEPTIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de Mme. Amel RIHANE, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est

	I.8 HUITIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

L'Assemblée Générale Annuelle ratifie la cooptation de Monsieur Ghazi BAAZIZ, Président Directeur Général de S&T International en qualité d'Administrateur, à compter 1^{ier} Janvier 2019, et ce pour la durée restante à courir du mandat de l'Administrateur démissionnaire qu'il remplace, Monsieur Francis COUSIN, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle devant délibérer sur les comptes des exercices 2020.

Cette résolution est

	I.9 NEUVIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient les jetons de présence de l'exercice 2019 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Cette résolution est

	I.10 DIXIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2019 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est

	I.11 ONZIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est